

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2009

LOI PÉNITENTIAIRE - (n° 1899)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 35

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin,  
M. Giraud, M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac,  
Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 19 BIS**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , notamment en matière d'accompagnement psychologique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de permettre à l'administration pénitentiaire de remplir pleinement son devoir de soutien et d'accompagnement envers les familles des détenus s'étant donné la mort, si tant est que les personnes concernées le souhaitent.